[illegible] fréquemment [illegible] Vieux-Chemin de Wasquehal et vint s'asseoir en face du coupé.

Le voyageur, correctement vêtu, était blessé à la main droite. Des traces de sang en voyaient également sur ses vêtements.

Devant le regard de l'employé de chemin de fer, le nouveau venu devenant subitement pâle, sortit ses gants et les mit.

Le train, sur ces entrefaites, arrivait à Fâchemy. Entendant des cris, l'employé de chemin de fer descendit sur le quai et se mêla aux voyageurs qui entouraient M. Hespel. Il comprit qu'il était en face de lui l'agresseur.

Lorsque le train démarra, l'employé remonta auprès de sa femme. Quelle ne fut pas alors sa stupéfaction en constatant que le voyageur aux mains ensanglantées était toujours assis à la même place!

Comprenant qu'il était découvert, le meurtrier de M. Hespel dit à haute voix: « On n'est plus en sécurité dans le train. Aussi, je ne voyage plus sans mon pétard ». C'était une menace à peine déguisée. Jusqu'à Johville, plus un mot ne fut échangé entre le bandit et ses voisins.

A Johville, l'agresseur descendit. L'employé le suivit et, aussitôt sur le quai, prévint, affirme-t-il, l'homme d'équipe qui fermait les portières.

Que dit-il à cet employé? Qu'ajoute-t-il par la suite? On ne le sait. Ce qui est certain, c'est que l'agresseur put sortir avec les autres voyageurs sans être autrement inquiété.

Un signalement

On possède, en tout cas, son signalement précis, qui a été envoyé aussitôt dans toutes les directions: « Élégamment vêtu d'un pardessus à la mode de teinte foncée, serré à la taille, sans ceinture, coiffé d'un chapeau mou de nuance foncée, âgé de 28 à 30 ans; petite moustache, taillée à l'américaine, de couleur châtain foncé, ainsi que les cheveux; taille moyenne, 1 m. 65 environ. »

A ROUBAIX

Nous avons rendu visite à M. Carlos Hespel, boucher-charcutier, rue de Lesne, frère de M. Emile Hespel, voyageur de commerce, qui a été victime, dans le train de Vincennes, de l'agression que nous avons relatée. M. Carlos Hespel a reçu, jeudi soir, la dépêche suivante de Paris : « Etat très satisfaisant; aucun danger à craindre, lettre suit. — Signé : Emile Hespel ».

Toutefois, dans la journée de vendredi, la lettre annoncée n'était pas encore arrivée à destination.

LES GRÈVES

Fin d'une grève de tisserands, à Roubaix

Le 17 février, 250 ouvriers tisserands de la maison Lemaire et Cie, rue de la Mackellerie, se mettaient en grève pour obtenir une augmentation du tarif de certains articles.

Après plusieurs entrevues l'accord n'a pu se faire et les ouvriers ont repris, vendredi, le travail aux anciennes conditions.

La grève de l'établissement Biermé, à Halluin

Nous avons annoncé hier la grève qui s'était déclarée dans la fabrique de jouets de M. Biermé, rue de la Lys, à la suite d'une demande présentée par quelques jeunes ouvriers, tendant à obtenir le travail à l'heure au lieu du travail aux pièces. Le nombre des grévistes atteint presque 150.

Le secrétaire du syndicat du bois et du bâtiment, M. Gilbert Declercq, 25 ans, vient d'être l'objet d'un procès-verbal de la part de M. Vacquier, commissaire de police, sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail.

A un groupe d'ouvriers et ouvrières qui tentaient d'entrer à l'usine, M. Declercq aurait dit, d'après les témoignages recueillis : « Si demain, des ouvriers veulent passer la frontière, nos gardes qui y seront postés leur casseront la tête. »

Nous devons ajouter que M. Declercq nie avoir tenu ce propos.

La fin de la grève du gaz à Lille

La grève du gaz est terminée, à la suite d'une réunion qui n'est tenue, vendredi après-midi, dans le cabinet de M. le Préfet, à 15 h. 15. Étaient présents : MM. Bernard, directeur du Gaz ; Boulin, inspecteur divisionnaire du travail ; les représentants de l'Administration municipale et les délégués ouvriers. Au bout de trois quarts d'heure, l'accord était complet ; il a été définitivement entendu :

1° Que les deux ouvriers entre lesquels était survenue la rixe, cause initiale du conflit, seraient repris par la Direction, jusqu'à ce qu'une décision de justice intervienne sur leur cas ;

2° Que tout le personnel indistinctement serait repris, et que la partie de ce personnel qui se trouverait inutilisé par suite du fonctionnement des nouveaux appareils, serait employée à une autre besogne dans un des établissements de la Compagnie.

A la suite d'une réunion tenue dans la soirée, par les membres du syndicat, la reprise du travail a eu lieu, sans incident, à 21 heures. Ce matin, samedi, la reprise sera complète.

Le retour à l'état normal va s'effectuer rapidement, et on croit que la pression sera vraisemblablement redevenue normale lundi matin.

La grève de tulle terminée à Cambry

A la suite d'une entrevue entre les comités patronaux et ouvriers, une solution amiable est intervenue, et la grève s'est enfin terminée.

LA TENTATIVE DE FRATRICIDE DE CROIX

Le meurtrier avait prémédité son crime. - Son acharnement sur la victime. - Son arrestation. Descente du Parquet. — État grave de la victime

Nous avons relaté hier dans ses grandes lignes, la tentative de fratricide qui a mis jeudi soir tout le quartier de la rue Saint-Paul en émoi. Voici sur cet attentat des détails complémentaires que nous avons pu recueillir au cours de notre enquête.

Avant le fratricide

Comme nous le disions, la famille Félix Opsomer composée du père, ouvrier peintre, de la mère et de deux fillettes de 8 à 11 ans, hébergeait un frère du mari, Gaston-Rémi, âgé de 35 ans. Les deux frères étaient sujets belges; ils étaient nés tous deux à Saint-Genois. Cette famille habitait le numéro 5 de la rue Saint-Paul.

Comme l'aînée des enfants doit faire dans quelques semaines sa première communion, les parents avaient songé à économiser quelque peu. Chaque semaine Mme Félix Opsomer mettait dans un petit coffret de bois, un billet de 20 francs. Il arrivait aussi au père d'y glisser de temps à autre quelques petits billets. C'est ainsi qu'il y a plus de deux mois, les époux Opsomer constataient que le coffret contenait déjà 450 francs.

Cette cassette était placée dans leur garde-robe.

Il y a une quinzaine de jours, la plus jeune des fillettes surprit pendant l'absence de son père et de sa mère, son oncle Rémi occupé à regarder dans le coffret. L'enfant s'empressa d'en avertir sa mère dès sa rentrée.

Celle-ci n'y prit néanmoins pas garde aussitôt, mais les jours suivants remarquant que Rémi Opsomer, tout en travaillant peu, arrivait à faire certaines dépenses exagérées, le soupçon entra en son esprit et jeudi à midi elle en fit part à son mari.

Après avoir pris leur repas, les deux époux s'en furent à leur cachette et avec quelque surprise ils constatèrent que leurs économies ne se montaient plus qu'à 335 fr. Ce ne pouvait être que leur frère l'auteur de ce larcin qu'ils évaluèrent à environ 400 francs. Félix Opsomer conçut aussitôt un vif dépit contre son frère et tandis que sa femme était allée travailler, il emprunta 10 francs à une voisine et se rendit dans quelques cabarets où il but plusieurs verres d'alcool.

Il avait, a-t-il dit plus tard, l'intention d'attendre son frère, de retour du travail et de lui « donner une correction ». Avant de quitter son domicile, il avait mis en poche un vieux revolver chargé de quelques balles.

Vers 18 h., un peu avant la rentrée de sa femme, il revint faire un tour chez lui et se rendit à nouveau dans le voisinage. Sa fille l'ayant vu dans un état d'ébriété, en fit part à sa mère qui alla retrouver son mari dans un estaminet voisin, le priant de revenir. Celui-ci se mit à pleurer et ne la suivit que quelques minutes plus tard pour se tenir au seuil de la porte. Dans ce débit Félix Opsomer avait déclaré en parlant de son frère que celui-ci était déserteur belge et qu'il avait subi plusieurs condamnations.

Le crime

Se tenant donc sur le pas de sa porte, Félix Opsomer vit arriver à vélo son frère, Gaston-Rémi, qu'il attendait. Avant que celui-ci ne mît pied à terre, son frère lui cria en flamand: « Tu m'as volé 400 francs! » Puis faisant allusion à des propos tenus par lui à propos de sa femme, il ajouta: « Ah, tu vas tuer ma femme et mes enfants », et tandis que son frère s'approchait de lui, il tira à bout portant deux coups de feu. Gaston-Rémi Opsomer tomba inanimé. Son frère prit alors la lanterne, accrochée au vélo et à la lueur de celle-ci vint examiner sa victime et lui porta plusieurs coups de pied. Ensuite il rechercha son arme qu'il avait laissé tomber. Les coups de feu attirèrent aussitôt l'attention de tous les habitants du quartier qui n'osant trop approcher du lieu du drame, s'étaient groupés de chaque côté de la rue.

L'arrestation du meurtrier

Durant ce temps, un voisin était allé avertir la gendarmerie de Roubaix qui envoyait aussitôt deux gendarmes, le brigadier Missiaen et le gendarme Bizet. Ceux-ci se rendirent aussitôt rue Saint-Paul et remarquant le fratricide cherchant toujours son revolver à la lueur de la lanterne, l'appréhendèrent et le conduisirent à la chambre de sûreté de la gendarmerie après toutefois avoir fait déposer dans son logement, le blessé qui se trouvait sans connaissance.

Après avoir mis en lieu sûr le meurtrier, les gendarmes Missiaen et Bizet se rendirent à nouveau rue Saint-Paul pour poursuivre leur enquête. Ils trouvèrent sur les lieux, MM. le Docteur Bohaut et Bicheyre, commissaire de police.

Le docteur visita minutieusement le blessé et releva dans la région frontale gauche deux brûlures faites par une balle de revolver qui avait glissé entre la boîte crânienne, osseuse, et le cuir chevelu. Il remarqua de nombreuses plaies contuses et ecchymoses au nez, au front et au cuir chevelu, le tout provenant de coups de pied.

Le blessé fut ensuite transporté à l'Hôpital de la Fraternité vers 22 heures.

L'état du blessé

L'état de Gaston-Rémi Opsomer reste grave. Il est resté dans le coma durant toute la nuit et la journée de vendredi. Les praticiens n'osent encore se prononcer.

Descente du Parquet

Informé téléphoniquement vendredi à la première heure, le Parquet est descendu à Roubaix vendredi vers 14 h. 30. Il était composé de M. Merchier, juge d'instruction; Testu, procureur de la République, accompagnés de M. Flahaut, greffier. Ces magistrats sont descendus au commissariat central pour se rendre aussitôt à l'Hôpital de la Fraternité dans le but d'interroger la victime. Ils ne purent le faire, celle-ci se trouvant toujours sans connaissance.

Rentrés au commissariat central, ils firent comparaître devant eux Félix Opsomer qui avait été amené de la prison de la gendarmerie.

A l'issue de cet interrogatoire, M. Merchier signa un mandat d'amener.

Le meurtrier fut alors conduit à la maison d'arrêt de Lille sous l'inculpation de tentative de fratricide.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 4 MARS :

Aujourd'hui, saint Casimir; demain Quadragésime.

Soleil : Lever, à 6 h. 28; coucher, à 17 h. 38.
Lune: Nouvelle du 26. Premier quartier, le 6.
Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.
Prévisions météorologiques pour la journée du 4 mars (région Nord): Vents modérés ou assez forts entre Sud et Ouest. Ciel couvert ou très nuageux. Un peu de pluie. Temps doux. Le minimum de température sera d'environ plus 5°.
Bains douches, rue des Longues-Haies: Ouverts de 8 h. à 12 h., et de 15 à 19 h.
De 9 à 12 h., et de 14 à 19 h., Exposition des travaux d'aveugles et de mutilés de guerre, 2, rue de la Gare. Tirage de la tombola.

Les délégations roubaisiennes à Tourcoing pour la visite du maréchal Foch

LA SECTION ROUBAISIENNE DE L'« UNION NATIONALE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS » INVITÉE.

A l'occasion de la visite que fera dimanche à Tourcoing le maréchal Foch, le Groupe des Mutilés de Tourcoing et de ses cantons a prié la Section roubaisienne de l'U.N.M.R. d'envoyer une forte délégation avec son drapeau et accompagnée autant que possible de tous les membres du Comité-directeur.

Un emplacement est spécialement réservé à cet effet. Il est situé rue de l'Hôtel-de-Ville, face au Crédit Lyonnais.

Le Comité roubaisien prie tous les membres de se rendre au rendez-vous fixé à 10 h. 30 au siège, place de la Liberté.

UNION DES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES MILITAIRES

L'Union des Sociétés patriotiques militaires de Roubaix a été cordialement invitée par la « Fédération des Combattants de Tourcoing » à participer à la réception du maréchal Foch, par l'envoi de fortes délégations avec leurs drapeau et insignes.

Le Comité de l'Union prie les présidents de chaque société de vouloir bien prendre les dispositions à cet effet.

La loi sur le recrutement de l'armée et les familles nombreuses

Une lettre de l'Union des F. N. de Roubaix au général de Castelnau

L'Union des Chefs de familles nombreuses de Roubaix et de ses cantons nous donne communication de la requête qu'elle vient d'adresser au général de Castelnau, président de la Commission de l'Armée, à l'occasion de la discussion sur le recrutement de l'armée :

Mon général,

L'« Union des Chefs de Familles nombreuses de Roubaix et de ses Cantons » suit avec anxiété les débats de la Chambre sur le recrutement de l'armée.

Les échanges de vues sont fréquents pour ne pas dire quotidiens à ce sujet, et l'inquiétude commence à régner dans nos rangs.

Le colonel Fabry, dans son rapport, semble, après s'être dit favorable aux familles nombreuses, vouloir établir une discrimination entre la jeunesse, qu'il se déclare prêt à rendre aux pères de familles, et celle qu'il marchande à leurs fils.

Les familles nombreuses ont été, vous le savez mieux que quiconque, mon général, honnêtement éprouvées au cours de la dernière guerre. Le Congrès des Associations familiales que vous avez bien voulu présider, de même que les statistiques du concours des « Grandes Familles aux Armées », vous ont mis sous les yeux le nombre, tableau de nos deuils et le bilan des pertes subies n'a pas été sans affaiblir les jeunes éléments qui se préparent à faire souche demain.

Au lendemain de l'armistice, on ne ménageait pas les compensations légitimes accordées aux familles nombreuses; on concevait que la France avait besoin de bras et que, dans un avenir très rapproché, si les berceaux continuaient à se vider, la France redeviendrait, à brève échéance, la proie de l'envahisseur. Mais les enthousiasmes, en France, sont malheureusement très éphémères et l'égoïsme, même l'égoïsme national, reprend quelquefois le dessus.

Mon général, nous savons trop quels sentiments vous inspirent et quelle vaste conception vous avez de l'intérêt français, pour ne pas être persuadés qu'étant des nôtres par la pensée et par le cœur, vous voudrez bien prendre en mains une cause aussi légitime.

En écourtant le temps de service pour nos enfants et pour eux seuls, n'est-ce pas prouver aux yeux du monde que, malgré les attaques auxquelles nous sommes en butte, nous voulons revivre et rappeler au devoir les Français chez qui le courage a fait défaut?

En demandant que la loi militaire insère des mesures spéciales en faveur des familles nombreuses, nous n'avons jamais pensé solliciter un privilège, nous cherchons seulement à rétablir l'égalité. Est-il juste que celui qui donne aux armées et à la France cinq, six et huit fils, soit sur le même pied qui celui qui lui abandonne à contre-cœur son fils unique.

Poser la question, c'est la résoudre et nous sommes étonnés de voir, à la lecture de l'« Officiel », que les courageuses interventions de M. Patureau-Mirand et de M. Adolphe Chéron n'ont pas été soulignées de l'approbation unanime que notre cause recueillait jadis.

Nous avons la conception qu'un effort secret est actuellement tenté contre nous et nous sentons que si l'on ne nous rend pas justice à propos de la loi sur le recrutement de l'armée, c'est une brèche dans notre édifice.

Ouvrier de la première heure de la grandeur nationale, vous voudrez bien, mon général, avec votre grand cœur et tout le poids de votre autorité incontestée, faire entendre nos légitimes raisons ; jetez votre épée dans la balance et le succès nous est assuré.

Les Chefs de Familles nombreuses de Roubaix et de ses Cantons vous renouvellent, à cette occasion, le témoignage de leur confiance absolue et, en vous priant d'agréer l'assurance de leur reconnaissance, ils vous adressent, par mon intermédiaire, l'expression de leur considération la plus cordiale et la plus distinguée.

Le Président : (Signé) : **Jules Delerue.**

HALLE FLIPO : Beurre extra, 11 fr. Fromages (baisse 1 fr. au kilo), Café, 8.50. Pain d'épices, 3 et 3.75. Jambons, Lards, Saucissons, de 7 à 10 fr. le kilo. Margarine, 4.75. 87031d

Une fête des écoles laïques

On annonce MM. Daniel Vincent, Ferdinand Buisson et le Dr Debierre à Roubaix, les 8 et 9 avril.

La Fédération des Associations d'Anciens élèves des Ecoles publiques de Roubaix nous prie d'insérer le compte-rendu suivant :

Le 27 février, à 19 h., s'est tenue dans une des salles de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix la réunion de MM. les président d'Association des anciens élèves, de Mmes les directrices et MM. les directeurs d'écoles de Roubaix, sous la haute présidence de M. Prot, inspecteur primaire.

M. Prot ouvre la séance, disant « qu'il est heureux de présider une assemblée qui aura pour résultat de décider l'organisation d'une grande fête des écoles laïques de Roubaix. Il invite tous les assistants à seconder les efforts du Comité de la Fédération afin de pouvoir réaliser le projet dont M. Duburcq, vice-président de la Fédération, en l'absence de M. Sellier, président, va tracer les grandes lignes.

M. Duburcq exprime toute sa gratitude envers M. Prot pour le remercier d'avoir bien voulu honorer la réunion de sa présence, il explique alors les principaux points du grand projet du bureau de la Fédération :

Le samedi 8 avril 1922 sera donné un grand concert artistique avec la collaboration assurée de M. Gemier, directeur de l'Odéon, et quelques artistes de ce théâtre. Il espère même que le programme comportera la réalisation d'une des œuvres de notre grand Molière: « Tartufe ».

Une première conférence de notre Université populaire sera faite par M. Daniel Vincent, député du Nord, qui a promis son concours.

Pour le dimanche 9 avril 1922, le programme comporte: le matin, défilé des élèves des écoles publiques qui exécuteront une cantate sur la place de l'Hôtel de Ville en présence de toutes les personnalités qui honoreront cette grande fête de leur présence.

Un banquet sera donné à l'Hôtel de Ville pour réunir tous ceux qui vraiment s'intéressent au développement de l'enseignement laïque dans la région; ce banquet sera probablement présidé par M. Ferdinand Buisson, il compte également sur la présence de M. le Préfet du Nord, M. le général Dauvé et espère avoir la bonne fortune de posséder M. le sénateur Debierre parmi les convives.

Le soir, dans les locaux aménagés à cet effet, rue de l'Hospice, et pour clôturer cette grande fête, un bal sera donné à tous les amicalistes jeunes filles et jeunes gens.

Sur la promesse formelle que tous aideront le Comité à réaliser ce projet qui plaît à tous, la réunion est levée après quelques paroles de remerciements de M. Duburcq.

AUX PRODUITS FERMIERS, 18, rue du Curé. — Beurre d'Avesnes, 11 fr. le kil. Beurre de Hollande, 10 fr. le kil. Beurre fin, 9 fr. Œufs garantis frais, 0.40 et 0.45. Fromages de 1er choix. Service à domicile. Téléph. 16.45. 35438d

FÊTE DE BIENFAISANCE DES QUARTIERS DU TILLEUL, CHEVAL BLANC ET FRATERNITÉ. — On nous prie d'insérer :

Nous avons eu le plaisir, cette semaine, de constater que l'on apporte de la bonne volonté pour aider le plus possible le Comité dans la tâche parfois difficile qu'il n'est imposée. Si les dons en nature sont plutôt rares pour l'instant, une personne charitable et dévouée à notre œuvre, M. Lacaeyse, rue de Lannoy, à Roubaix, a bien voulu mettre à notre disposition, non seulement une des vitrines de son magasin, mais encore sa camionnette automobile qui prendra chez les donateurs tous les objets que ceux-ci voudront bien nous donner. Le président du Comité, M. Lemère, 250, rue Pierre-de-Roubaix (tél. 120) recevra volontiers toutes communications qu'on voudra bien lui faire.

N'oublions pas que nous sommes pauvres et que notre œuvre n'est pas de faire grand; notre but est d'obtenir le plus grand rendement possible de façon à pouvoir subvenir longtemps aux convalescents nécessiteux chargés de famille sortant de l'hôpital de la Fraternité. Voici les dernières souscriptions:

Pour Albert, 2 fr.; Albert Rys (Café Belle-Vue), 5 fr.; Jules d'Halluin, 20 fr.; Lepert, 5 fr.; Catrice, 1 fr., Henri de Visschor, 20 fr.; Ch. Alleene, 5 fr; Gaston Popelier, 20 fr.; Léon Hélin, 5 fr.; Jules Touffiers, 5 fr.; Ferlier Edouard, 20 fr.; Paul Delecourt, 25 fr.; Ch. Stermann, 5 fr. Carles-Bernard, 100 fr.; Société anonyme de teinture et impressions (rayons Grulois), 100 fr.

LE PAIN A 0.85. — La Boulangerie Economique « L'UNION » rappelle à sa clientèle que le portage des pains à domicile, cessera avec la journée de samedi. Elle vend dans tous ses dépôts le pain à 0.85 le kilog. 87026d

CRÉDIT NATIONAL. — La souscription est close. Bien que le total général en France ne soit pas encore établi, il est certain cependant que l'émission a rencontré un succès considérable. Le nombre des titres souscrits aux guichets du Crédit du Nord s'élève à près de 200.000 Bons.

LE REPOS HEBDOMADAIRE DES EMPLOYÉS CHAPELIERS. — On nous prie d'insérer : « Pour faciliter le repos hebdomadaire des employés, le syndicat des chapeliers exige la fermeture des magasins à 18 h. 30, les dimanches et jours fériés. »

MADAME HENRY informe sa nombreuse clientèle qu'elle sera à Lille, Hôtel de l'Europe, du 7 au 11 Mars avec une collection de tailleurs, robes et manteaux d'été. 35393

CEUX QUI VONT TROP VITE. — Procès-verbal pour excès de vitesse avec auto a été dressé à la charge de MM. Pierre Delcourt, 36 ans, chauffeur, rue du Coq-Français, 154, et au conducteur de l'automobile n° 7090-D-1, qui ne s'est pas arrêté au signal que lui faisaient les agents.

UN DESSERT DÉLICIEUX c'est le Gâteau Nantais. En vente : Au Comptoir Français, 10, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 86218

6,75 BAT SOAP extra. Devos, 19, Gde-Rue. 758-3

CROIX

LA MEDAILLE D'ARGENT DU DEVOUEMENT AU R. P. BROUILLARD, MISSIONNAIRE DIOCESAIN. — Le R.P. Brouillard a reçu la médaille d'argent du dévouement et des épidémies, avec la belle citation suivante : « Simon Brouillard, sergent, a fait preuve du plus grand dévouement, en s'offrant spontanément pour la transfusion du sang. »

NOS MORTS GLORIEUX. — Dimanche, 5 mars, à 15 heures, auront lieu en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Floris Dereux, soldat au 43e R.I., membre de la Mutuelle Croisienne, décédé le 12 octobre 1914. La levée du corps se fera au dépositoire de l'Hospice, à 14 h. 30.

WATTRELOS

RESULTAT D'UNE SERIE D'ADJUDICATIONS. — Le Bureau de l'Adjudication, présidé par M. Briffaut, maire, assisté de MM. Pesin et Nys, conseillers municipaux, et Lallemand, receveur municipal, a procédé aux adjudications suivantes :

Fournitures de bureau et des imprimés nécessaires aux services municipaux pendant les années 1922 et 1923. — Estimation de la dépense, 7.000 fr. par année. Six soumissionnaires: MM. Jean Chevalier, rabais de 27 p.c.; imprimerie « Le Progrès », 20 p.c.; J.-B. Parmentier, 12 p.c.; Darcel Dervaux, 32 p.c.; Georges Cambay, 25 p.c.; O. Marquant, 41 p.c., adjudicataire.

Fournitures scolaires aux écoles communales pendant les années 1922 et 1923. — 1er lot : Fourniture de livres. Estimation de la dépense, 7.000 fr. par année. 4 soumissionnaires: MM. Marquant, rabais de 10 p.c.; Dervaux 10 p.c.; Cambay, 10 p.c.; Gachie, 10 p.c. M. Dervaux a été déclaré adjudicataire par tirage au sort.

2e lot: Fourniture d'objets de bureau et de registres ou imprimés scolaires. Estimation de la dépense, 10.000 fr. par année. 4 soumissionnaires: MM. Dervaux, rabais de 32 p.c.; Cambay, 37 p.c.; Cachie, 47 p.c.; Marquant, 48 p.c., adjudicataire.

3e lot: Fourniture de cartes, tableaux, matériel d'enseignement. Estimation de la dépense, 500 fr. par année. 4 soumissionnaires: MM. Dervaux, rabais de 18 p.c.; Cambay, 15 p.c.; Gachie, 10 p.c.; Marquant, 23 p.c., adjudicataire.

Entretien des chemins vicinaux, ruraux, rues et voies urbaines pour les années 1922 et 1923. — 1er lot: Entretien des chemins vicinaux. Estimation de la dépense annuelle : 6.647 fr., 6 soumissionnaires: MM. Floris Desbarbieux, rabais de 5 p.c.; Vve Narcisse Pluquet, 15 p.c.; Alphonse Defrenne, 8 p.c.; Jules Waquier, 13 p.c.; Gaspard Bauduin, 5 p.c.; Adolphe Maxeman, pour la société « Le Pavage », 22 p.c., adjudicataire.

2e lot: Entretien des chemins ruraux. Estimation de la dépense annuelle, 11.070 fr. 5 soumissionnaires: MM. Floris Desbarbieux, rabais de 5 p.c.; Alphonse Defrenne, 8 p.c.; Jules Waquier, 6 p.c.; Gaspard Bauduin, 5 p.c.; Adolphe Maxeman, pour « Le Pavage », 22 p.c., adjudicataire.

3e lot: Entretien des rues et voies urbaines. Estimation de la dépense annuelle, 9.605 fr. 5 soumissionnaires: MM. Floris Desbarbieux, rabais de 5 p.c.; Alphonse Defrenne, 8 p.c.; Jules Waquier, 4 p.c.; Gaspard Bauduin, 5 p.c.; Adolphe Maxeman pour « Le Pavage », 22 p.c., adjudicataire.

FUNÉRAILLES D'UN SOLDAT. — Le jeudi 9 mars, à 9 h. 30, en l'église Saint-Maclou, seront célébrées les funérailles de M. Léopold Descamps, soldat au 114e R. I., mort pour la France, à l'âge de 45 ans.

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL. — Pendant le mois de février, le bureau de l'Etat-Civil a enregistré 44 naissances, 56 décès, plus un mort-né, et 33 mariages.

Sur les 56 décès, 17 ont été causés par la grippe, dont 15 de personnes au-delà de 60 ans.

La statistique du mois correspondant de 1921 avait donné 50 naissances, 30 décès, dont 11 de la grippe, et 23 mariages.

LE GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY DE LA HUSSARDE. — Les deux victimes du grave accident qui s'est déroulé au poste de la Hussarde, se trouvent dans un état satisfaisant.

M. Henri Delbecque, qui avait un poumon en bouillie, va beaucoup mieux et on espère pouvoir le guérir. Quant à Mme Marie Broutain, elle est en voie de complet rétablissement.

COMMISSIONS DES MUTILÉS, COMBATTANTS FRANÇAIS ET BELGES. — Réunion des commissions, aujourd'hui, samedi, 4 mars, à 19 h., au local Grand'Place.

UNE CHUTE. — M. Jules Ysenbart, 17 ans, emballeur, travaillant à la salle de triage de la Compagnie industrielle textile de Roubaix, au Laboureur, a fait une chute dans laquelle il s'est fracturé la jambe gauche. 40 jours de repos.

LANNOY

HEM

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENCOURAGEMENT AU BIEN. — Nous apprenons que par décision du Conseil supérieur de la Société Nationale d'Encouragement au bien, reconnue d'utilité publique, M. Ernest Bétremieux est nommé délégué régional, membre correspondant de cette organisation. C'est en récompense de plus de vingt années d'attachement au bien public, que M. Bétremieux se voit octroyer cette distinction. Nous l'en félicitons bien vivement.

Ajoutons que M. Bétremieux recevra toujours volontiers, à son domicile, 256, rue du Petit-Lannoy, toutes les communications et propositions que voudront bien lui faire parvenir les administrations municipales et les dirigeants des sociétés et groupements, poursuivant le bien sous toutes ses formes.

LA REMISE SOLENNELLE DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE des associés « Jules Ferry », d'Hem, morts pour la France se fera dimanche 19 mars, à 11 heures, à l'issue de la réunion générale et de la distribution des prix de l'Association. Les adhésions au banquet, qui aura lieu le même jour à 2 heures, devront être remises au plus tard le mardi 7 mars, dernier délai.

TOUFFLERS

ALLAITEMENT MATERNEL. — Les primes d'assistance peuvent être réclamées à la Mairie, samedi dans la matinée.

BAISIEUX

IL FAUT ETRE EN REGLE. — Pour fermeture tardive de son établissement, J. Béghin, cabaretier, a été gratifié d'un procès-verbal.

FOREST

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Chuffart, maire.

Concert des Anciens Combattants. — Le Maire annonce qu'à l'issue du concert organisé par les Anciens Combattants, le 12 février, une quête faite au profit du Bureau de bienfaisance a produit la somme de 54 fr. 50.

Dommages de guerre communaux. — Dans le dossier de dommages de guerre établi avant l'arrivée du Conseil actuel à la Mairie, on a omis de porter le mobilier scolaire, détruit ou détérioré pendant l'occupation; le maire propose de faire un relevé de tout ce qui manque et de demander à la Commission cantonale de l'adjoindre au dossier.

Réfection des vitraux de l'Eglise. — Après examen et discussion des devis présentés par plusieurs maisons, le Conseil décide de présenter ces devis à l'approbation préfectorale en demandant de pouvoir passer un marché de gré à gré avec la maison qui offre le plus bas prix.

Taxe des chiens et contribution. — La taxe des chiens sera portée de 24 à fr.; les contributions pour voitures suspendues seront doublées.

Crachoirs dans les salles publiques. — Le Maire donne communication d'une circulaire du Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, invitant les maires à apposer des placards interdisant de cracher par terre, dans tous les bureaux, établissements et salles où l'on reçoit le public, et obligeant les administrations à placer des crachoirs dans les diverses salles où le public peut avoir accès; ces mesures sont prises en vue d'enrayer la propagation de la tuberculose. Un crédit de 25 fr. est voté, pour achat de crachoirs.

Traitement du Receveur municipal. — Le Conseil approuve le supplément provisoire de traitement au Receveur municipal.

Conseil de prud'hommes. — Une subvention est votée pour frais de perte de temps aux membres siégeant au Conseil des prud'hommes du canton de Lannoy.

Alimentation en eaux potables. — Après avoir pris connaissance du rapport de M. Dollet, au Conseil départemental d'hygiène, le 16 janvier 1922, au sujet de l'alimentation en eaux, dans le Nord, le Conseil, après délibération, ne croit pas utile de donner suite à ce projet.

POUR DON CARLOS SON ORGUEIL

Deux grands films qui constitueront un grand programme avec d'autres films ce soir à l'Hippodrome de Tourcoing. Voir programme sepectacles.

DERNIÈRE HEURE

Les fascistes maîtres de Fiume

Le palais du gouverneur italien est cerné par les révolutionnaires

Rome, 3 mars. — On mande de Fiume que l'agitation causée par le meurtre de M. Fontana continue.

D'autre part, on mande à l'« Epoca » que, ce matin, les fascistes ont occupé le Palais des Postes.

Après avoir cerné complètement le Palais du gouvernement et toutes les maisons des alentours, les fascistes ont renouvelé l'assaut du Palais du gouvernement. On entend le crépitement de la fusillade et des mitrailleuses ainsi que le fracas des bombes.

En dernière heure, le bruit court avec insistance que les fascistes de Fiume ont réussi à s'emparer d'un torpilleur de la marine royale et de la douane maritime.

Envoi d'un cuirassé italien

On mande de Fiume au « Giornale d'Italia » que la police locale n'est pas en mesure de faire face à la situation.

Les fascistes sont maîtres de la ville. Les carabiniers trop peu nombreux ne peuvent pas leur tenir tête.

Le cuirassé « Mirabello » qui a reçu l'ordre de partir de Pola est attendu d'un moment à l'autre. Il n'est pas improbable que pour rétablir l'ordre, le débarquement de contingents de marins italiens armés soit jugé nécessaire.

Un gouvernement révolutionnaire

On mande de Fiume, 10 h.30, au « Matin »: « Un gouvernement révolutionnaire s'est constitué. Les fascistes se sont emparés de tous les services publics importants. Les gardes de l'Etat, qui, au nombre de 400, défendent le Palais du gouvernement, ont tenté, ce matin, une sortie en masse mais ont été repoussés. Ils résistent avec acharnement, mais on prévoit leur reddition prochaine.

M. Zanella et ses partisans se sont enfuis; ils se sont réfugiés à Obocari.

Les révolutionnaires se sont emparés d'un aviso qui stationnait à Abbazia pour tenter le bombardement du Palais du gouvernement, mais les torpilleurs italiens, ancrés en rade de Fiume, ont reçu l'ordre d'empêcher l'entrée dans le port de ce bâtiment sur lequel se trouve le député fasciste italien, M. Giunta.

On compte de nombreux blessés parmi les légionnaires, les gardes de l'Etat et les carabiniers. Un lieutenant des carabiniers serait mort. »

Lutte à terre et sur mer

Rome, 3 mars. — Selon l'« Idea Nazionale », l'embarcation commandée par le député Giunta a tiré quelques coups de canon de petit calibre contre le Palais du gouvernement, mais le torpilleur italien qui se trouvait à Fiume l'a capturée aussitôt.

Le siège du Palais continue ainsi que la lutte aux alentours. Il y aurait des morts et des blessés à l'intérieur du Palais.

MM. Facta, Schanzer et Contarini ont tenu une longue conférence au sujet de la question fiumaine.

AVANT LA CONFÉRENCE DE GÊNES

La réunion plénière des experts français

Paris, 6 mars. — La Commission interministérielle des experts français pour la Conférence de Gênes s'est réunie cet après-midi, au quai d'Orsay, pour prendre connaissance du projet de rapport général qui doit résumer les idées d'ensemble de la délégation technique française sur la reconstruction de l'Europe. La réunion a duré deux heures, de 15 à 17 heures. Elle se poursuivra lundi, un premier échange d'idées un peu hâtif ayant seul pu avoir lieu aujourd'hui.

Les opinions qui se sont fait jour sont encore un peu imprécises. Le principal sujet fut la restauration de la Russie.

Il ressort de ces premières délibérations que la véritable reconstruction consistera avant tout à réorganiser en Russie la production aussi bien agricole qu'industrielle. Telle est l'opinion qui tend à prévaloir dans les milieux de nos experts.

Le Ministre des Régions libérées va visiter des communes sinistrées de la Meuse

Verdun, 3 mars. — M. Reibel, ministre des Régions libérées, visitera dimanche prochain Clermont-en-Argonne, Varennes et Montfaucon. Il déjeunera à Verdun et visitera dans l'après-midi le secteur de Fresnes-en-Woëvre.

LE PROJET D'AMNISTIE

IL EST REPOUSSÉ EN COMMISSION

Paris, 3 mars. — La Commission de législation civile et criminelle de la Chambre a entendu, cet après-midi, M. Raiberti, ministre de la Marine, sur certaines dispositions du projet de loi relatif à l'amnistie. Il s'est expliqué sur les répercussions que le projet d'amnistie peut avoir sur la discipline, dont il est responsable.

L'art. 17 de la loi du 29 avril 1921 dispose que l'amnistie n'entraîne pas la réintégration. Il est entendu qu'un officier ou un gradé qui a abusé de son autorité pour provoquer une révolte à bord d'un vaisseau de guerre, ne sera pas réintégré dans son grade, malgré l'amnistie dont il aura bénéficié.

Après l'audition du ministre, le passage à la discussion des articles de ce projet a été mis aux voix et repoussé par 13 voix contre 9. Cette dernière décision est conforme aux conclusions du rapporteur, M. Barillet, et au vœu adopté, jeudi, par le groupe des députés mutilés et anciens combattants. En effet, conformément à l'article 16 de la précédente loi sur l'amnistie, le Chef de l'Etat a le droit d'user de la grâce amnistiante pour toute une catégorie de délits militaires et, en conséquence, le projet actuel ferait double emploi.

LA CRISE POLITIQUE ANGLAISE

Un ultimatum de M. Lloyd George à ses collègues du parti dissidents

Londres, 3 mars. — M. Lloyd George n'avait pas, dans sa fameuse lettre à M. Chamberlain, spécifié qu'il attendait une réponse, mais il a depuis fait savoir verbalement qu'une réponse devait lui être donnée mercredi prochain 8 mars au plus